



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/110

Date de convocation : 03 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Alexandre BASQUIN | Jean-Félix MACAREZ | Hubert DEJARDIN |
| Yannick HERBET | Virginie LE BERRIGAUD | Jacques OLIVIER |
| Nathalie GAVE | Pierre - Henri DUDANT | Jean-Pierre THIEULEUX |
| Christian PECQUEUX | Thierry WALEMME (S) | Francis LEBLON |
| Dominique LAMOURET | Frédéric BRICOUT | Régine DHOLLANDE |
| Denis COLLIN | Bernard POULAIN | Liliane RICHOMME |
| Francis STOCLET | Martine THUILLIEZ | Alain GOETGHELUCK |
| Odile SUATIERE (S) | Gilles PELLETIER | Pierre LAUDE |
| Bernard PLET | Jean-Marc GOSSART (S) | Karine ELOIR |
| Charles BLANGIS | Laurent COULON | Annie DORLOT |
| Bruno MANNEL | Joseph MODARELLI | Serge SIMEON |
| Pascal FOULON | Janine TOURAINNE | Marc PLATEAU |
| Pascal COQUELLE | Michel HENNEQUART | Laurence RIBES |
| Michel GOUVART | Jacky DUMINY | Daniel BLAIRON |
| Augustine NOIRMAIN | Jean - Pierre RICHEZ | Daniel CATTIAUX |
| Véronique NICAISE | Maurice DEFAUX | Henri QUONIOU |
| Mikael LANGRAND (S) | Pascal ROELS | Jean-Paul CAILLIEZ |
| Daniel FIEVET | Chantal WAYEMBERGE | |

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (10) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, , Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Bertrand LEFEBVRE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Objet : Définition de l'intérêt communautaire concernant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que par la délibération n°2016/134 du 11 Octobre 2016, la CCCC, afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, a procédé à une modification de ses statuts :

- « I - 2. En matière de développement économique :
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (à définir dans un délai de deux années).**
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

Monsieur le Vice-Président précise à l'assemblée :

Dans le cadre du groupe de compétences « développement économique », compétence obligatoire, il y a lieu de définir l'**intérêt communautaire** de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciale » avant le 31 Décembre 2018.

La loi n'apporte pas de précision particulière quant aux contours de cette nouvelle responsabilité en matière de politique locale du commerce, l'enjeu pour la CCCC étant de définir des domaines stratégiques et de répartir les actions à mener entre intercommunalité et communes.

L'intérêt communautaire s'analyse donc comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'actions transférés à l'intercommunalité et ceux qui demeurent du ressort des communes.

A défaut de définition de l'intérêt communautaire, l'intégralité de la compétence est transférée à l'EPCI et les communes perdront toute possibilité d'action en ce domaine.

La définition n'est pas figée dans le temps, elle pourra ensuite évoluer au fil du temps afin de s'adapter au contexte local, des besoins exprimés (communes, commerçants, consommateurs).

Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée que :

L'intérêt communautaire concernant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales se définisse, dans un premier temps comme suit :

- **Observatoire des dynamiques commerciales**
- **Aide forfaitaire à la création ou à la reprise de commerces dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France**
- **Aide à l'investissement matériel des commerces dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France**
- **Aide au maintien du dernier commerce du genre en zone rurale (hors quartiers prioritaires de la politique de la ville) à travers le Fisac ou d'autres mesures venant s'y substituer.**
- **Location du local commercial de Catillon-sur-Sambre**
- **Location de bureaux et ateliers pour des entreprises de commerce au sein du pôle d'entreprise 4C de Beauvois en Cambrésis**

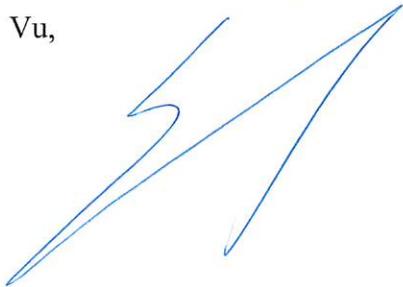
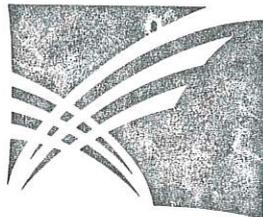
- **Mise en place et animation d'un observatoire des locaux disponibles**
- **Soutien à l'union commerciale Grand Hainaut**
- **Expression d'avis communautaire avant la tenue d'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)**
- **Avis communautaire sur les ouvertures dominicales des commerces**
- **Soutien à une plateforme d'initiative locale (initiative Cambrésis)**
- **Etablissement et mise en place d'une charte concernant la signalétique commerciale**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18
décembre 2018

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.